

Les généalogies de Jésus Christ en Matthieu et en Luc

[Écho du témoignage 1866 p. 420-428]

Ceux qui aiment la Parole de Dieu sont quelquefois exposés à rencontrer des incrédules qui prennent plaisir à attaquer les Saintes Écritures, en mettant triomphalement en avant des objections spécieuses, qui sont de nature à embarrasser les âmes simples, peu versées dans les choses divines.

Ces objections n'ont, pour la plupart, rien de vraiment fondé ; elles disparaissent promptement devant un examen consciencieux et attentif. Mais également, elles ont pour effet d'arrêter un instant, de fatiguer peut-être le chrétien sincère, lors même qu'elles n'ébranlent pas sa foi.

Celui dont la conscience est engagée devant Dieu et qui a compris pour lui-même l'excellence de la connaissance de Jésus Christ, peut bien être embarrassé par des difficultés qu'il ne saurait résoudre pour le moment. Néanmoins, il va en avant ; il apprécie ce que la grâce lui a communiqué ; il jouit avec certitude de ce qu'il possède ; tout ce qu'il peut désirer, c'est de recevoir plus de lumières sur des points qu'il ne comprend pas bien encore.

Il peut donc être bon et convenable d'aborder directement ces objections, pour ne pas laisser subsister de petits accrocs, dont le moindre inconvénient est de tracasser l'esprit. On a le bonheur de voir comment la Parole sort victorieuse de ces critiques ; le cœur est satisfait ; la foi raffermie ; et l'on peut continuer en paix l'étude biblique avec plus de calme et d'assurance.

Celle de ces objections que nous examinons aujourd'hui est tirée des deux généalogies de Jésus, présentées dans les évangiles de Matthieu et de Luc. — Essayons d'en résoudre les difficultés.

Au premier abord, il saute aux yeux que ces deux généalogies ne s'accordent pas du tout ; elles présentent même quelque chose de contradictoire qui étonne. — Qu'un père ait plusieurs fils, cela se comprend ; mais qu'un *fils* puisse avoir *deux pères*, et par conséquent, *deux généalogies* complètement différentes, voilà qui est inintelligible d'après nos usages.

Mais l'explication de ce fait se présente aussitôt à l'esprit, quand on porte son attention sur un point particulier de la législation du peuple hébreu.

Il s'agit de la loi de *lévirat*^[1] par laquelle, quand un homme mourait sans enfants, son frère était obligé de lui *susciter lignée*. Il devait épouser sa veuve ; et le premier fils issu de ce mariage était censé être *le fils du défunt* ; il en avait le nom et les droits ; il était inscrit dans sa généalogie ; et en cette qualité, il entra en possession de l'héritage de son *père légal*. — Les autres enfants provenant de ce mariage appartenaient au père réel. — Ce règlement avait été établi pour maintenir les héritages des tribus et des familles dans leur état primitif, et pour empêcher que la mort n'opérât des bouleversements dans le partage du pays de Canaan. — On peut voir cette loi mentionnée dans plusieurs endroits des Écritures, surtout en Deutéronome 25, 5 à 10.

Elle n'obligeait proprement que *le frère* du défunt ; mais l'usage, en Israël, en avait étendu l'obligation *au plus proche parent*, à l'oncle, au cousin, etc.

On trouve un exemple remarquable de l'application de cette loi, dans l'histoire de Ruth. — Il y est fait aussi allusion dans la question captieuse des sadducéens (Matt. 22, 23 etc.). — Mais il paraît qu'elle a une origine

beaucoup plus ancienne que Moïse, si l'on en juge par le récit de Genèse 38, 8 et 9, etc.

Donc, d'après cette loi, un homme pouvait avoir deux pères, l'un *réel*, l'autre *légal*; par conséquent, deux généalogies entièrement distinctes l'une de l'autre.

Remarquons qu'il ne s'agit pas maintenant du jugement que nous avons à porter sur cette loi, sur sa justice, sur sa convenance, etc.; mais seulement du *fait* en lui-même, tel qu'il existait dans cette nation, indépendamment de notre opinion là-dessus.

Les registres publics ou ceux des familles pouvaient ainsi présenter deux généalogies distinctes pour le même individu, et cela sans aucune anomalie.

Venons-en maintenant à nos deux généalogies de Jésus.

On a essayé de dire que l'une est celle de Joseph et l'autre celle de Marie. Mais il paraît que c'est une erreur. Les Juifs ne faisaient aucun cas de la généalogie d'une femme mariée. C'est le mari qui était le chef de la maison; son nom figurait seul dans les registres généalogiques.

Le but des évangélistes était de prouver que cet homme, qui se présentait comme le Messie, était, par Son père *légal*, Joseph, inscrit sur les tables généalogiques comme descendant de *David*. — Dans les usages de cette nation, la preuve devait être faite d'après les ancêtres de *Joseph*, et nullement par ceux de Marie. — Marie avait été fiancée à Joseph; aux yeux de la loi, Joseph était son *mari* (Matt. 1, 19) — et Jésus était *censé* le fils de Joseph (Luc 3, 23) — « N'est-ce pas ici Jésus, *le fils de Joseph*, dont nous connaissons le père et la mère ? » (Jean 6, 42; Luc 4, 22). — C'est donc bien de Joseph qu'il est question dans les deux endroits que nous examinons.

Qu'on prenne maintenant la peine de confronter ces deux généalogies — ainsi que le petit tableau annexé à cet article — et l'on verra qu'elles s'accordent depuis Abraham jusqu'à David. Depuis là, elles se bifurquent, l'une passant par *Salomon*, et l'autre par *Nathan*. Elles se nouent de nouveau en *Salathiel* et *Zorobabel*, pour se partager une seconde fois, l'une en *Abiud*, et l'autre, en *Rhésa*; et elles finissent par se rencontrer enfin, en *Joseph*, l'époux de Marie, *le père légal* de Jésus.

L'apparence de contradiction s'efface, si l'on considère que *Salathiel* a pu être le fils légal de Jéchonias, et le fils réel de *Néri*; — et que *Zorobabel* a pu figurer dans l'une des filiations, comme père d'*Abiud*, et dans l'autre comme père de *Rhésa*.

De même, les deux généalogies donnant pour père à *Joseph*, l'une *Jacob*, et l'autre *Héli*, il a pu être le fils de tous les deux; mais de l'un par la nature, et de l'autre par la loi.

Maintenant remarquons soigneusement que si Joseph était le père légal de Jésus, cependant les deux généalogies séparent complètement Jésus de son père putatif. D'après Matthieu, Joseph n'est que l'époux de Marie, *de laquelle* (et non *duquel*) est né Jésus. D'après Luc, Joseph était le père, *comme on l'estimait*, de Jésus : — *ὅς ἐνομίζετο, ὡς ἡ νόμος ἐστὶν ἐκτελεσθῆναι*, comme c'était une chose légalement reconnue.

Ces deux généalogies prouvent donc, non pas proprement que Jésus fût fils de David selon la nature, mais seulement que Joseph, le père légal de Jésus, descendait de ce prince.

Mais la descendance légale tenait lieu de la descendance réelle. C'est pourquoi jamais ce titre de *Fils de David* ne fut mis en doute parmi les Juifs, qui Le reconnurent toujours comme tel, depuis Hérode le Grand, qui voulut faire périr, à Sa naissance, ce rejeton de David, jusqu'à Pilate qui Le crucifia comme roi des Juifs. Jamais, non plus, ces généalogies, qu'il était si facile de confronter avec les registres publics de la nation, ne

furent contestées. On a disputé au Seigneur Sa qualité de *Fils de Dieu*, de *Messie*, etc., mais jamais celle de *Fils de David*.

Quelques petites remarques encore, mais seulement en passant. — Matthieu, dans sa liste, saute quelques noms, dans le but de faire une série juste de trois fois quatorze générations, comme plus facile à retenir dans la mémoire, mais cela ne change en rien l'exactitude de la filiation.

Matthieu, dans sa généalogie, s'arrête à Abraham, tandis que Luc remonte jusqu'à Adam même. Cela tient au caractère particulier des deux évangiles. L'un voulait montrer Jésus comme fils et héritier des promesses faites à David et Abraham, en faveur d'Israël ; tandis que l'autre avait à cœur de le présenter comme Fils de l'homme, venu en faveur de l'homme en général, et comme héritier de la position glorieuse et bénie que Dieu avait destinée primitivement à l'homme, mais dont Adam avait été déchu par le péché.

Enfin, rappelons que s'il y a dans l'Écriture deux généalogies de Jésus, qui remontent, l'une jusqu'à Abraham, l'autre jusqu'à Adam, il y en a une *troisième*, la plus importante de toutes, si l'on peut parler ainsi, qui nous élève bien plus haut, qui nous conduit infiniment plus loin que les précédentes ; une généalogie qui nous transporte en dehors des limites de toute création, jusque dans l'éternité, dans le sein de Dieu Lui-même, pour nous y faire contempler la *Parole éternelle* et *divine* ; cette Parole *qui fut manifestée en chair* dans le temps, venant nous apporter du ciel *la grâce et la vérité* ; — c'est Jean 1.

Si l'on demande pourquoi il fallait que le Fils de Dieu, Jésus, naquît d'une manière si extraordinaire — si contraire au cours de la nature ; — pourquoi Il devait être fils d'une femme, et cependant ne reconnaître aucun homme pour père ? — Nous répondons que cela était nécessaire pour qu'il y eût une *rédemption* efficace et réelle pour nous.

Si Jésus était né comme un homme quelconque, comme l'un de nous tous, enfants d'Adam — alors, la tache, la souillure du péché aurait été sur Lui, comme elle est en nous tous ; — Il aurait hérité, pour Lui-même, de la condamnation qui repose sur tout homme ; et en mourant sur la croix, ce n'aurait été que pour Ses propres péchés qu'Il aurait subi le supplice de la mort, et non pour les nôtres. — Ainsi nous n'aurions point de *Sauveur* ; nous serions perdus !

Pour nous racheter, il fallait qu'Il fût un *vrai homme*, afin de recevoir, dans notre nature même, la punition du péché ; il fallait qu'Il fût un homme *sans défaut et sans tache* aux yeux de Dieu, et par conséquent qu'Il ne fût pas descendant réel d'Adam, selon la nature pécheresse, afin de pouvoir prendre sur Lui-même le jugement des autres ; il fallait, enfin, qu'Il eût en Lui *la nature divine* ; qu'Il fût réellement *Dieu revêtu de notre chair*, pour pouvoir offrir, d'une manière infiniment valable, Sa nature humaine entière en sacrifice devant Dieu, et communiquer, par ce moyen, une délivrance éternelle au pécheur croyant.

Voilà une chose admirable, qui était digne de Dieu ! — une chose que Dieu seul pouvait concevoir et accomplir ; — une rédemption qui ne serait jamais montée au cœur de l'homme, et que nous comprenons, maintenant que Dieu nous l'a révélée par Son Esprit !

Ou bien, nous n'avons point de Rédempteur, et nous sommes sans ressource contre le juste jugement ; — ou bien, il fallait que les choses se passassent ainsi. Et cela montre la sagesse infinie, comme la merveilleuse bonté de Dieu.

« Et la parole fut faite chair, et habita au milieu de nous (et nous vîmes sa gloire, gloire comme d'un Fils unique de la part du Père) pleine de grâce et de vérité... et de sa plénitude, nous tous nous avons reçu et grâce sur grâce ; car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ » [\[Jean 1, 14, 16, 17\]](#).

« Personne ne vit jamais Dieu ; le Fils unique qui est au sein du Père, Lui, l’a fait connaître » [\[Jean 1, 18\]](#).

Généalogies de Jésus Christ, selon Matthieu et Luc

Commun :

Abraham

Isaac

Jacob

Juda

Pharès

Esrom

Aram

Aminadab

Naasson

Salmon

Booz

Obed

Jessé

David

Selon Matthieu :

Salomon

Roboam

Abia

Asa

Josaphat

Joram

Ozias

Joatham

Achaz

Ézéchias

Manassé

Amon

Josias

Jéchonias

Selon Luc :

Nathan

Mattatha

Maïnan

Méléa

Éliakim

Jonan

Joseph

Juda

Siméon

Lévi
Matthat
Jorim
Éliézer
José
Er
Elmodam
Cosam
Addi
Melchi
Néri

Commun :

Salathiel
Zorobabel

Selon Matthieu :

Abiud
Éliakim
Azor
Sadok
Achim
Éliud
Éléazar
Matthan
Jacob

Selon Luc :

Rhésa
Johanna
Juda
Joseph
Séméi
Matthatie
Maath
Naggé
Esli
Nahum
Amos
Matthatie
Joseph
Janna
Melchi
Lévi
Matthat
Héli

Commun :

Joseph

Selon Matthieu : l'époux de *Marie, de laquelle* est né *Jésus*, qui est appelé *Christ*.

Selon Luc : père (*comme on l'estimait*) de *Jésus*.

« Auxquels sont les pères, et desquels, selon la chair, est descendu *le Christ*, qui est **Dieu** sur toutes choses béni éternellement. Amen » [\[Rom. 9, 5\]](#).

« Mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de la femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption » [\[Gal. 4, 4, 5\]](#).

1. [↑] Ce mot vient du latin *levir*, *beau-frère*.